

9) Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction des Jardins et de la Biodiversité – Unité Service généraux Exploitation : Modification de l'astreinte des élagueurs en fonction des conditions météorologiques (avis) ;

Sur le rapport présenté, nous n'avons pas réellement d'opposition.

Pour autant nous souhaitons souligner le point suivant qui nous semble très important à connaître.

Vous écrivez en page 1/2 du rapport :

Par ailleurs, il est constaté que :

- les prévisions ne permettent pas à elles seules d'anticiper les dégâts potentiels : pas d'avis de tempête mais vent dépassant les 100 km/h alors que les prévisions météorologiques n'anticipaient pas cette vitesse.

Cette remarque vient corroborer l'évolution cumulée entre 2014 et 2021 des effectifs totaux d'un des opérateurs contribuant à l'adaptation climatique qui est Météo-France avec – 602 équivalents temps pleins soit environ 24 % de ces effectifs. Avec de telles conditions de gestion des ressources humaines, comment voulez-vous que le service public de prévision des catastrophes climatiques et environnementales soit efficient ?

Nous souhaitons qu'il y ait des bilans réguliers sur l'utilisation de cette astreinte, s'il vous plait. Peut-être cela sera-t-il mentionné dans les futurs bilans sociaux des années prochaines.

Merci